

PERMIS

COUP DE

Règlement



Permis Coup de

Règlement

Une aide de 700 € en contrepartie de 70 heures d'engagement au sein des services municipaux de la Ville.

Tu souhaites candidater au dispositif Permis coup de  proposé par la Ville du COTEAU pour obtenir ton permis de conduire.

Quelques informations importantes avant de remplir ton dossier de candidature :

✓ **Conditions d'éligibilité du dossier :**

- Être âgé(e) de plus de 16 ans et de moins de 21 ans (au jour de l'envoi du dossier) ;
- Résider sur la commune du COTEAU ;
- Suivre actuellement la formation au permis de conduire dans l'une des deux auto-écoles costelloises : **Auto-école ERCA Costelloise** ou **Coteau Retro Conduite** ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une annulation ou d'une suspension du permis de conduire ;
- Ne pas bénéficier d'un autre dispositif d'aide à l'obtention du permis de conduire (Mission Locale, France Travail...)

✓ **Étude du dossier :**

Ton dossier sera étudié lors d'une commission annuelle unique, organisée au mois de mars, composée d'élus et d'agents de la Ville qui décidera de la suite favorable ou non de ta candidature.

La notification de la décision de la commission te sera envoyée par mail ou à défaut par courrier.

Le dépôt de dossier est ouvert, chaque année, du 5 janvier au 15 février inclus.

✓ **Critères de sélection :**

Le nombre de bénéficiaires au dispositif est limité. Une attention particulière sera portée sur les critères suivants :

- Les raisons et tes motivations à suivre la formation au permis de conduire ;
- Ta situation.

La collectivité s'attachera à une répartition équitable tant dans le genre (H/F) que dans les services pour la contrepartie.



✓ **Montant de la bourse :**

La participation de la Ville au financement du permis de conduire est fixée à 700 €. L'aide sera versée à toi ou à ton représentant à l'issue de la réalisation de la contrepartie **et** sur transmission d'un justificatif d'acquittement de la facture de l'auto-école costelloise partenaire.

✓ **Tes engagements :**

Si ton dossier est sélectionné, tu t'engageras à :

- Verser à l'auto-école à minima le montant de l'aide (700 €) en début de formation.
- Réaliser la contrepartie dans les 12 mois suivant l'acceptation de ton dossier. La Ville du Coteau assurera le suivi et le contrôle de la contrepartie.
- Participer activement à la formation du permis de conduire : suivi des cours du code de la route, inscription à l'examen et réussite du code dans les 12 mois.

Le non-respect de ces engagements pourra entraîner l'absence de versement de l'aide.

✓ **Tu veux te porter candidat ? Les documents à fournir sont les suivants :**

- Le dossier de candidature dûment renseigné
- Une copie de ta carte nationale d'identité/passeport
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Tout document justifiant de ta situation actuelle (certificat de scolarité, contrat de travail ou d'apprentissage...)
- Attestation d'assurance de responsabilité civile

Infos complémentaires :
Lucie CHARRONDIÈRE – Service des Ressources Humaines
04.77.68.88.04
lcharrondiere@mairie-lecoteau.fr



PERMIS COUP DE POUCE

16-21 ans

Tu es jeune Costellois ?

70 H = 700 €
d'engagement de bourse au
citoyen permis de
conduire !

Dépôt de dossier du
5 janvier au 15 février 2025

**Infos & Règlement
sur lecoteau.fr**

CONTACT :

04 77 66 88 04

lcharrondiere@mairie-lecoteau.fr

PLACES
LIMITÉES

Le Coteau
Ville en action